



Depot de brevets aux etats unis

Par **ilyas**, le **25/06/2008** à **23:10**

Bonjour,

Je suis citoyen marocain, j'ai créé un nouveau concept que j'ai concrétisé par un logiciel, malheureusement, au Maroc on suit la meme législation qu'en Europe, càd que les logiciel ne sont pas brevetables.

J'aimerais cependant le breveter aux Etats Unis pour qu'il y soit protégé, j'aimerais si possible connaitre la procedure à suivre et le coût d'une telle démarche.

En esperant recevoir une réponse.

ilyas

Par **Tisuisse**, le **03/12/2011** à **19:07**

Bonjour,

Vous êtes ici sur un forum de droit français. Il serait donc plus judicieux de vous tourner vers les sites des USA.